



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2014**

### ***PROCÈS-VERBAL***

Le quatre avril deux mil quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M<sup>r</sup> Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : lundi 31 mars 2014

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine  
formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. de WECK Cirice

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : 1

Mme Jacqueline SOTH a été nommée secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

#### **1° - Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs.

Après délibération, le Conseil procède, à l'unanimité, aux désignations suivantes :

#### **SIEIL**

M. Jacky FUMARD Titulaire

M. Cirice de WECK Suppléant

#### **Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Négron**

M. Jacques AUPIC maire

M. Alain MARTIN  
M. Jacky FUMARD

**Cavités 37**

M. Thierry DEGUINGAND Titulaire  
M. Michaël MANCEAU Suppléant

**SMICTOM**

M. Alain MARTIN Titulaire  
M. Philippe MEUNIER Suppléant

**S.I.C.A.L.A**

M. Alain MARTIN Titulaire  
M. Jacky FUMARD Suppléant

**Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine**

Mme Jacqueline SOTH Titulaire  
Mme Catherine BANKHEAD Suppléante

**CLI (Commission Locale d'Information)**

M. Jacky FUMARD Titulaire  
Mme Corine TÉXÈDRE Suppléante

**CNAS**

M. Jacques AUPIC

**AGEDI**

M. Jacques AUPIC

**Correspondant Défense**

M. Thierry DEGUINGAND

**2° - Détermination des commissions communales et élection de leurs membres**

***a-Commission des Impôts locaux***

Le Conseil a établi une liste de 24 contribuables parmi lesquels le directeur des services fiscaux choisira six membres titulaires et six membres suppléants. Les six membres titulaires constitueront avec le Maire la Commission Communale des Impôts directs.

Parmi ces six membres il devra y avoir une personne domiciliée à l'extérieur de la commune et une personne possédant une parcelle boisée.

***b- Commission d'appel d'offres***

Le Conseil compose ainsi, la Commission d'Appel d'Offres

Président	M. Jacques AUPIC	
Membres	Titulaires	Suppléants
	Alain MARTIN	Michaël MANCEAU
	Thierry DEGUINGAND	Jacky FUMARD
	Philippe MEUNIER	Cirice de WECK

votants : 10  
suffrages exprimés : 10  
pour : 10  
contre : 0

### ***c-Commission électorale (administrative)***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que cette commission est constituée du **Maire** et de **deux personnes proposées par le Maire** et nommées, l'une par le Préfet (délégué de l'administration) et l'autre par le Président du Tribunal de Grand instance.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- ne pas être membre du conseil municipal
- de préférence être fonctionnaire actif ou retraité (délégué de l'administration)

Actuellement :

Mme Catherine BANKHEAD (déléguée de l'administration)

M. Alain MARTIN (nommé par le TGI)

élus au Conseil Municipal depuis le 23 mars 2014, sont les membres de cette commission qui devra donc être renouvelée.

### ***d-commission scolaire***

Monsieur le Maire indique que pour gérer au mieux les problèmes scolaires (reprise par la commune des frais de fournitures scolaires, adaptation du RPI à la répartition des écoles dans les communes, cantine scolaire, etc) il y a lieu de constituer une commission scolaire destinée à apporter des propositions dans ces différents domaines.

A l'unanimité cette commission est désignée ainsi :

Jacques AUPIC

Thierry DEGUINGAND

Michaël MANCEAU

Cirice de WECK

Philippe MEUNIER

Nadine FAVRE

## **3° - Les attributions des adjoints**

Les attributions des adjoints sont portées à la connaissance des membres du Conseil

### ***Premier Adjoint***

#### ► Environnement et cadre de vie

-entretien et aménagement de lieux paysagers (rue Latécoère, derrière l'église, autour de l'école, autour de la Mairie, entrées de village, terrain des Cassons, terrain des jardins, etc) → relation avec l'adjoint technique

-chemins de randonnées (relation avec la CC), panneaux

-entretien des fossés (inventaire, plan de curage pluriannuel)

-station d'épuration (visites du SATESE – relation avec la SAUR et avec la CC CVL)

-délégation SMICTOM

-délégation Syndicat du Négron

#### ► Fêtes et cérémonies (en symbiose avec tout le Conseil)

-fêtes nationales (8 mai, 14 juillet, 11 novembre),

-noël des enfants

- vœux
- rapports avec la résidence des Bergers
- colis de Noël des anciens (dans le cadre d'un comité consultatif)

### ***Deuxième Adjoint***

- ▶ Gestion de la Salle polyvalente
  - suivi des réservations
  - état des lieux avant et après location
  - vérification de l'entretien du matériel et des locaux
- ▶ Gestion des logements communaux
  - rapports avec les locataires (bail, état des lieux, loyers)
  - entretien des appartements (contrats de maintenance)
- ▶ Affaires scolaires
  - suivi de la consommation des crédits scolaires
  - entretien du matériel (mobilier, informatique etc)
  - cantine
  - rapports avec les parents
- ▶ Bâtiments communaux (mairie – presbytère – église - garage – école - salle associative - sanitaires): entretien, réparations.
- ▶ Délégation Cavités 37

### ***Troisième Adjoint***

- ▶ Eclairage public [vérification fonctionnement, entretien autour des lampadaires et des armoires électriques, réglages horloges (6 horloges dont 4 réglables manuellement)]
- ▶ Réseaux électriques et téléphoniques [relations avec ERDF et France Telecom (signalement au 1013.fr des incidents de lignes téléphoniques)]
- ▶ Délégation SIEIL
- ▶ Délégation CLI
- ▶ Service d'incendie (entretien des poteaux d'incendie – extincteurs)
- ▶ Matériel communal (entretien, réparations): tracteur, camionnette, matériel d'entretien des espaces verts, etc en relation avec l'adjoint technique
- ▶ Voirie : voies communales - chemins ruraux (inventaire, planning d'entretien)
- ▶ Délégation Syndicat du Négron

## **4° - Délégations au Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumère 22 délégations possibles attribuées au Maire dans l'exercice de ses fonctions afin de faciliter le fonctionnement de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue au Maire les délégations formulées ci-dessous étant entendu que le Maire rend compte des décisions prises par délégation :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2500 euros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (vols, vandalisme ...)
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 2500 euros ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 50 000 € par an;

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à subdéléguer ses attributions, en cas d'absence, au premier adjoint.

### **5° - Indemnités de fonction**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de se prononcer sur le montant des indemnités qui seront perçues par le Maire et les Adjointes au cours de la mandature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'attribuer mensuellement au Maire une indemnité représentant 17% de l'indice brut 1015 de la fonction publique
- d'attribuer mensuellement aux trois adjoints une indemnité représentant 6,6% de l'indice 1015 de la fonction publique

### **6° - Dissolution du CCAS**

Considérant la création de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Considérant l'appartenance de la commune de Seully à cette nouvelle communauté de communes ;

Considérant l'existence d'un CIAS au sein de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire ;

Vu la possibilité pour les petites communes de dissoudre le CCAS communal,

Monsieur le Maire propose, vu son peu d'utilité, de le dissoudre.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- de dissoudre le CCAS de la commune de Seully à la date du 4 avril 2014
- de transférer au budget principal de la commune l'actif en cours

## **7° - Projet d'effacement de réseau électrique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la genèse du projet d'effacement de la ligne haute tension entre La Devinière et l'Abbaye située en un site dont le classement, dans le cadre du plan d'action de la Mission Val de Loire, est en cours d'étude.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la proposition du SIEIL en date du 20 mars 2014 concernant l'effacement de la portion restante de la ligne HTA située entre La Devinière et l'Abbaye.

Le montant maximum de la participation communale indiquée par le SIEIL est de :  
28 125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité d'accepter cette proposition.

## **8° - Questions diverses**

a-Monsieur Jacky Fumard, 3<sup>ème</sup> adjoint, rend compte des travaux effectués par le personnel de la CC CVL, durant toute la semaine sur les chemins à cailloux de la commune.

b-Monsieur Thierry Deguingand, 2<sup>ème</sup> adjoint, indique que l'entreprise Quinteau a procédé au remplacement du portail de l'école donnant sur la route de Lerné

c-M. Alain Martin, 1<sup>er</sup> adjoint évoque l'entretien du chemin de St-Martin qui ne constitue pas un chemin de randonnée dont l'entretien est assuré par la Communauté de communes ; les portions non communes avec les chemins de randonnée inscrits au plan départemental relève, en l'absence d'un entretien réalisé par l'association elle-même, d'un entretien communal.

d-Mme Catherine Bankhead attire l'attention du Conseil sur la nécessité de donner cette année 2014 un cachet particulier aux commémorations liées à la guerre de 14-18 (exposition à réaliser ou à emprunter). Le Maire précise également qu'il est prévu une remise en état du monument aux morts.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h.

Fait et affiché à Seully, le 07 avril 2014.

La Secrétaire de séance

Jacqueline SOTH

Le Maire

Jacques AUPIC